



Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

S²LOW

ID : 974-249740085-20240315-ARRETE_2024_14-AI

ARRETE N°2024-14

**AUTORISANT MONSIEUR ALBERT GASTRIN, 3^{ème}
VICE-PRESIDENT, A PARTICIPER AUX NEGOCIATIONS
INTERVENANT ENTRE LA CASUD ET LA SPL OTI DU
SUD**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD,

- **Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite Loi 3DS ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment son article L.5211-9 selon lequel le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;
- **Vu** les délibérations N° 02-20200716 et N° 06-20200821 des séances du 16 juillet et du 21 août 2020 portant élection des vice-présidents ;
- **Vu** les délibérations n° 16-20200821 du 21 août 2020 et n° 04-20201113 du 13 novembre 2020 du Conseil communautaire portant désignation des représentants de la CASUD à la SPL OTI du Sud ;
- **Vu** la délibération n° 12-20221028 du Conseil communautaire du 28 octobre 2022 portant remplacement des membres démissionnaires à la SPL OTI du Sud ;
- **Vu** la délibération n° 07-20230822 du Conseil communautaire du 22 août 2023 portant modification des statuts de la SPL OTI du Sud – Révision et précision de la composition du Conseil de Surveillance (désignation / remplacement) ;
- **Vu** la délibération n° 06-20240301 du Conseil communautaire du 1^{er} mars portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président pour la signature des conventions entre la CASUD et la SPL OTI du Sud ;
- **Vu** l'arrêté n°2020-23 du 04 septembre 2020 portant délégation de fonctions dans le domaine de la commande publique à Monsieur Albert GASTRIN, 3^{ème} vice-président ;
- **Vu** l'arrêté n°2021-052 portant modification de l'arrêté de délégation de fonctions à Monsieur Albert GASTRIN, 3^{ème} vice-président ;
- **Vu** l'arrêté n°2024-12 du 06 mars 2024 portant déport de Monsieur André THIEN-AH-KOON, président de la CASUD, dans le cadre des conventions passées entre la CASUD et la SPL OTI du Sud et donnant attribution de fonctions à Monsieur Bachil VALY, 1^{er} Vice-Président de la CASUD

Compte tenu de la délégation de fonctions accordée à Monsieur Albert GASTRIN en matière de commande publique, il y a lieu d'autoriser ce dernier à participer aux négociations entre la SPL OTI du Sud et la CASUD.

Arrêté n°2024-14 autorisant Monsieur Albert GASTRIN, 3^{ème} Vice-président, à participer aux négociations intervenant entre la CASUD et la SPL OTI du Sud

Communauté d'Agglomération du Sud – 379 rue Hubert Delisle – BP 437 – 97838 LE TAMPON CEDEX
Tél. : 0262 57 97 77 – Fax : 0262 57 97 78 – E-mail : contact@casud.re – Web : www.casud.re

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Bachil VALY, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Sud, en vertu des fonctions qui lui ont été attribuées par l'arrêté n°2024-12 du 06 mars 2024, autorise Monsieur Albert GASTRIN, 3^{ème} Vice-Président, à participer aux négociations intervenant entre la SPL OTI du Sud et la CASUD.

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est chargé de la signature de tous les actes, documents et correspondances relatifs au champ de sa délégation.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion (27, Rue Félix Guyon, CS 61107- 97404 Saint-Denis Cedex ; téléphone :02.62.92.43.60 ; télécopie : 02.62 .92.43.62) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à l'intéressé, ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera applicable après avoir été :

- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre,
- Mis en ligne sur le site internet de la CASUD,
- Notifié à **Monsieur Albert GASTRIN, 3^{ème} Vice-Président**

Fait au Tampon, le 15 MARS 2024



Bachil VALY,
1^{er} Vice-Président de la CASUD
(Arrêté n°2024-12 du 06 mars 2024)

Reçu une copie du présent arrêté à titre de notification le :
Monsieur Albert GASTRIN

3^{ème} Vice-Président de la CASUD